Communiqué

Monsieur Jean-Marie Devulder et Monsieur François Braure viennent de se voir signifier une plainte pour intrusion illégale sur une propriété d'autrui. Chacun comprend qu'il y a là une intimidation relative à l'aide qu'ils apportent aux migrants en grande détresse. Beaucoup de personnes et d'associations qui s'émeuvent de cette détresse, font simplement œuvre de solidarité envers les plus démunis, les plus insécurisés de nos voisins : est-ce là leur délit ?

Nous reprenons les propos récents du cardinal Vingt-Trois, archevêque de Paris et président de la Conférence des Évêques de France : « le fait d'être en situation irrégulière ne fait pas perdre ses droits élémentaires à quelque personne que ce soit. (…) Nous voulons dire notre admiration et notre soutien aux chrétiens qui se mettent au service de leurs frères déplacés, avec un grand désintéressement personnel et associatif… »

Nous espérons qu'en cette période où nous allons fêter Noël, l'attention aux plus pauvres guidera nos choix.

Mardi 15 décembre 2009.

Laurent Ulrich, Archevêque de Lille
Gérard Coliche, Évêque auxiliaire de Lille.